

Tests Covid-19: la défaillance organisée au sommet de l'Etat

PAR LUCIE DELAPORTE

ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 29 AVRIL 2020

Le gouvernement, incapable à ce jour de connaître les capacités des laboratoires sur son territoire à réaliser des tests, s'est tourné vers un cabinet privé pour réaliser un audit. Enquête sur le désastreux pilotage des tests Covid-19.

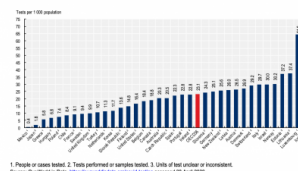
Le constat est implacable : face à la pandémie de Covid-19, la France n'est pas en capacité de tester massivement la population, comme l'OMS le recommande depuis le début de la crise sanitaire. Et si le 11 mai, le pays ne peut pas amorcer un déconfinement dans de bonnes conditions, c'est en grande partie à cause de l'in vraisemblable retard pris sur les tests. Les annonces fracassantes d'Édouard Philippe sur ce point qui promet désormais 700 000 tests virologiques par semaine ne font plus illusion. « On ne sera évidemment pas prêt le 11 mai », confie le chercheur au CNRS Philippe Froguel, directeur de la plateforme de génomique Ligan, à Lille.

Un dernier rapport de l'OCDE montre qu'au 28 avril avec un taux de 9,1 personnes testées pour mille, la France se situe toujours très loin de la moyenne des pays de l'OCDE (23,1 personnes testées pour mille). Depuis des mois, la France gère en réalité la pénurie.

Si le gouvernement a mis en avant les difficultés d'approvisionnement en matériel pour réaliser les tests – difficultés qui sont d'ailleurs à relativiser expliquent les laboratoires que Mediapart a contactés – c'est surtout pour masquer son incurie à gérer depuis le

mois de janvier le dossier des tests. Car le crash actuel est d'abord et avant tout lié à un pilotage politique totalement hasardeux.

Figure 1. Diagnostic testing for COVID-19 in OECD countries



Proportion de tests réalisés sur la population © OCDE

Fin mars, le gouvernement doit se rendre à l'évidence : rien n'est en place pour mener une stratégie ambitieuse de dépistage de la population. « La Direction générale de la santé (DGS) pédalait complètement dans le yaourt. Rien n'avancait », raconte un haut fonctionnaire qui a suivi le dossier depuis le début. « L'Élysée a décidé de créer une "Cellule tests" pour piloter tout ça. »

Un premier groupe informel, sous la responsabilité de l'Élysée, est animé, selon les documents à notre disposition, par l'inspecteur des finances Vincent Lidsky, qui connaît bien les acteurs de la santé. Il est chargé fin mars de commencer à identifier les laboratoires susceptibles de réaliser des tests. Il est grand temps. Le nombre de morts en France est sur une courbe exponentielle et sur le terrain, la situation est des plus chaotiques. Des centaines de laboratoires publics comme privés, capables de réaliser ces tests PCR s'impatientent devant l'inertie du gouvernement.

Le 29 mars, **Mediapart révèle** que les pouvoirs publics laissent sans réponse l'offre de service des laboratoires vétérinaires départementaux qui peuvent réaliser massivement des tests pour le Covid-19, ayant non seulement les machines nécessaires mais des moyens propres d'approvisionnement en réactifs. Malgré des alertes multiples, notamment de quatre présidents de région, rien ne se passe.

Les laboratoires de recherche publique, **comme l'a révélé Le Monde**, sont tout autant tenus à l'écart, alors qu'ils ont d'importantes capacités à contribuer à l'effort de dépistage. Eux aussi ont les compétences et les machines nécessaires et s'indignent de voir leurs laboratoires à l'arrêt dans une telle situation d'urgence. Nathalie Bontoux, qui travaille dans le secteur du

diagnostic privé, propose avec la chercheuse au CNRS Marie-Claude Potier, de l'Institut du cerveau, et le biologiste Jean Rossier, membre de l'Académie des sciences, un projet d'alliance de labos entre public et privé... Leur demande reste lettre morte.

Bloqués par certaines agences régionales de santé (ARS), des laboratoires privés doivent mener une bagarre judiciaire pour se voir reconnaître le droit de réaliser des tests Covid – alors qu'ils ont, là encore, les équipements et les ressources humaines pour les faire. Comble de l'absurdité, ce n'est qu'après l'intervention des avocats du Syndicat des jeunes biologistes médicaux qui ont saisi le ministère de la santé qu'une autorisation explicite leur est délivrée le 27 mars.

Dans l'entourage d'Emmanuel Macron, on pointe les défaillances de la DGS et de son réseau d'ARS.

Quels sont les stocks de réactifs disponibles sur le territoire ? Quelles sont les capacités des laboratoires à s'approvisionner ? Fin mars, le gouvernement est toujours dans l'incapacité d'avoir ces informations.

« *La DGS n'était absolument outillée pour gérer ce type de crise. Au ministère de la santé, la vraie direction politique c'est la DSS (Direction de la Sécurité sociale) alors que la DGS, composée de médecins de santé publique, est accusée de ne pas servir à grand-chose. C'est une direction très mal vue par les hauts fonctionnaires et aucun énarque ne veut y aller* », affirme un jeune énarque familier du ministère d'Olivier Véran.

Concernant les laboratoires vétérinaires, un énarque du ministère de la santé, travaillant habituellement à la DSS (la branche budgétaire du ministère) est dépêché pour débrouiller la situation. Il faut en effet rédiger un arrêté autorisant leur réquisition. « *La DGS a imposé que tout le monde soit consulté : le ministère de l'agriculture, l'Agence nationale de sécurité du médicament, la Haute Autorité de santé... Cela a été des "conf-calls" non stop pendant deux semaines et chacun a joué sa petite partition débile pour montrer qu'il était indispensable...* », rapporte le même haut fonctionnaire. Constatant le fiasco, le jeune énarque a dès lors multiplié les notes pour se couvrir en vue

des procès. « *Tout le monde fait ça en ce moment, ils ne pensent plus qu'au tribunal* », se désole la même source...

Création d'une « task force »... le 1er avril

Pour renforcer le dispositif interministériel existant, une « cellule tests » placée sous la direction du directeur de cabinet de Frédérique Vidal, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, est officiellement créée, selon des mails consultés par Mediapart, le mercredi... 1^{er} avril.

Elle est dirigée par le directeur de cabinet de Frédéric Vidal, Nicolas Castoldi, agrégé de philosophie et Johanna Michielin, directrice de CNRS Innovation, juriste de formation. « *Les profils idéaux* », cingle une scientifique spécialiste des tests interrogée par Mediapart.

Un inspecteur des finances, formé à HEC, Thomas Cargill est « chargé du sourcing », c'est-à-dire de trouver des fournisseurs. La partie « expertise scientifique » est confiée au professeur de médecine à Paris-Diderot André Andreumont.

Une trentaine de personnes détachées du ministère de la santé, de l'IGAS ou de l'Inspection générale des finances compose cette *task force*, censée être enfin opérationnelle. Selon nos informations, confirmées par la DGS, c'est la direction interministérielle à la transformation publique, assistée du cabinet de conseil McKinsey, qui préside à la mise en place de ce Meccano.

Au sein de la DGS, certains voient d'un mauvais œil cette nouvelle structure. « *C'est un choix compliqué, car déposséder une direction est toujours très mal vécu* », souligne un haut fonctionnaire du ministère de la santé. Le tweet d'Olivier Véran affirmant le 3 avril que tous les labos publics, privés, vétérinaires allaient être réquisitionnés a été vécu comme un camouflet par l'administration. Sans que l'on puisse faire de lien, le directeur chargé de la gestion des crises sanitaires à la DGS était en tout cas en arrêt maladie lorsque nous avons tenté de le joindre.

Un peu plus d'une semaine après avoir été officiellement créée, et alors que la France confinée depuis déjà trois semaines compte déjà près de 15 000 morts du Covid-19, la cellule tests a une idée de génie : mandater le cabinet de conseil Bain pour réaliser un audit sur les capacités des laboratoires à réaliser des tests en France.

« *Quand j'ai appris ça, les bras m'en sont tombés, raconte un haut fonctionnaire qui suit le dossier depuis le début. Quatre mois après le début de la crise, on n'est donc pas capable d'avoir cette information ? Et il faut se retourner vers un cabinet privé qui va encore mettre des semaines pour rendre ses travaux ? C'est délirant.* »

La lettre de mission en date du 9 avril, signée conjointement par Frédérique Vidal et la secrétaire d'État Agnès Pannier-Runacher, que nous nous sommes procurée, et que cité également le Canard enchaîné aujourd'hui, stipule que le cabinet Bain assistera le gouvernement « *dans le développement des capacités de production nationales* » de tests, avec l'objectif de « *garantir une capacité de production française, tant pour des raisons de sécurité sanitaire [...] que de souveraineté* ».



Paris, le 09 AVRIL 2020

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie Covid-19, la définition de la stratégie de tests pour la fin puis la sortie du confinement relève d'un caractère prioritaire.

Nous avons mandaté le cabinet Bain pour nous assister dans le développement de capacités de production nationales en accompagnant les secteurs présents sur notre territoire, en particulier les laboratoires et industriels de tous types.

Dans la lignée des précédentes prises de parole du Président de la République, il s'agit de garantir une capacité de production française, tant pour des raisons de sécurité sanitaire (origine, qualité des tests en termes d'efficacité et de fiabilité) que de souveraineté (concurrence internationale accrue, risques de ruptures d'approvisionnement pour tout ou partie de la chaîne de valeur, risque logistique).

L'analyse intégrera les différents types de tests, moléculaires ou sérologiques, ainsi que les différents éléments de la chaîne de production (actifs ou machines par exemple).

Lettre décrivant le mandat de Bain signée par Frédérique Vidal © LD

Mi-avril, la « souveraineté » de la France en matière de production de tests est donc confiée à un cabinet de conseil privé. « *Cette mission s'effectue pro bono dans le cadre d'une prestation de conseil industriel. Bain n'est donc pas en charge de la stratégie, mais fournit*

un appui opérationnel », nous a précisé, au bout de dix jours la DGS. Le conseil serait donc gratuit et « *sans contrepartie* », ajoute l'institution qui n'a pas voulu nous préciser à quelle date seraient rendus les travaux du cabinet.

Ironie de l'histoire, si la France a tant de mal à évaluer aujourd'hui les capacités des labos à réaliser des tests Covid-19 sur son territoire, c'est qu'elle a sciemment décidé de fermer les capteurs qu'elle avait dans les départements à savoir les pôles « 3 E » pour « Entreprises, Économie, Emploi au sein des DIRECCTE (Les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) ».

Une « modernisation » de l'État, en forme de coupe drastique dans les effectifs, décidée par le gouvernement d'Édouard Philippe à l'été 2018, avec, en appui, des cabinets de conseils comme McKinsey. La boucle est bouclée et l'État, qui a organisé sa propre défaillance, doit aujourd'hui recourir au privé face à l'une des plus graves crises sanitaires jamais connues.

Boite noire

Concernant le mandat du cabinet Bain, le cabinet d'Olivier Véran nous renvoyé à la DGS. Lorsque nous avons demandé à celle-ci les détails de ce contrat, notamment la date à laquelle il avait été passé et quand le cabinet devait rendre ses travaux, il nous a été répondu « *Nous ne disposons pas de ce niveau de détails* ». Egalement contacté, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, puisque notre document montre que Frédérique Vidal a signé le mandat, nous a lui demandé de nous adressé à la DGS...

Plusieurs scientifiques, directeurs de laboratoires, ont été interrogés pour cette enquête. Certains ont demandé à ne pas être cités. Les hauts fonctionnaires cités dans cet article ont tous requis l'anonymat.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.